

Sujet : critique de l'étude d'impact du projet de parc éolien de Criel-Sur-Mer et Saint-Martin-Le-Gaillard.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Le manque d'information.....	2
2.	Des projets anarchiques	2
3.	Les faux avantages de l'éolien	2
a)	L'imposture de la réduction des gaz à effet de serre	2
b)	La quantité d'énergie produite.....	3
c)	Une énergie gratuite ?	3
4.	L'impact sonore.....	4
a)	La nature des éoliennes	4
b)	L'émergence sonore.....	4
5.	La faune.....	4
6.	Le saccage du paysage	6
a)	Les photomontages	6
b)	Analyse des dessins	6
7.	L'imposture touristique.....	8
8.	Questions diverses supplémentaires	9
a)	Le ruissellement des eaux	9
b)	Radiocommunications.....	9
c)	La dévaluation des habitations	9
d)	Les feux à éclat	9
e)	Le mouvement des pales	9
f)	Les bris	9
g)	La taxe professionnelle qui aveugle les élus	9
9.	Annexes (voir pages suivantes).....	10
a)	Motion d'urgence.....	10
b)	Extrait du rapport Chambolle	10
c)	Carte des voies migratoires	10
d)	Traduction du dossier paru dans « Der Spiegel ».....	10
e)	Article de presse à propos de la motion d'urgence.....	10

1. Le manque d'information

Depuis 2002, la presse locale se fait parfois l'écho de projets éoliens que certains villages de notre région envisagent, mais l'ensemble reste flou et peu de gens y croient vraiment ou alors sont fatalistes. Le projet de Criel-St-Martin est arrivé au stade de l'enquête publique, au grand étonnement des habitants du plateau concerné par les implantations. Notre association ne connaissait pas les détails du projet et avait demandé, il y a quelques mois, au maire de St-Martin, s'il envisageait de réaliser une information auprès des habitants si ce projet se concrétisait. Nous souhaitions y participer. Il nous a assurés que ce serait fait et qu'il nous tiendrait informés. Nous avons eu juste écho, après coup, d'une invitation que les maires des communes voisines ont reçue pour le jour-même (au milieu de l'enquête publique !), afin de faire le point sur les implantations d'éoliennes. Nous sommes fortement déçus de ne pas avoir été invités et nous jugeons cela totalement inadmissible. Nous avons pourtant de nombreuses questions à poser. La presse, apparemment, n'était pas non plus invitée. Tout semble être resté secret. Voilà la transparence annoncée ! L'étude d'impact est volumineuse et une explicitation au public aurait été indispensable.

2. Des projets anarchiques

De nombreux projets sont à l'étude dans notre région (Flocques, Etalondes (qui a récemment renoncé), St-Rémy-Bosc-Rocourt, Baromesnil (semble-t-il en veille), Mesnil-Réaume (avis défavorable du Commissaire Enquêteur), St-Martin-Le-Gaillard, d'autres villages, notamment de l'autre côté de la vallée de l'Yères). Mais ces projets s'élaborent indépendamment les uns des autres, sans cohérence, sans réflexion d'ensemble. Cela est totalement inadmissible au vu de l'impact visuel imposé par la présence d'éoliennes clignotantes de 100 à 120 m de haut (les futures s'annoncent encore plus hautes). Un seul mot d'ordre : la course au profit promis par l'arrêté Cochet et pourvu qu'on soit dans les premiers. Où est l'intérêt de la région et de la nation ? Où est passée la notion de préservation du paysage ? Que vont devenir de paisibles villages qui risquent d'être encerclés d'énormes aérogénérateurs, sans commune mesure avec les proportions de leurs différentes constructions ? L'État ne s'est-il pas défaussé du problème et ne risque-t-il pas de laisser faire tout et n'importe quoi au nom d'intérêts privés ? Cela est d'ailleurs commencé. Les maires et les élus ont-ils reçu une information complète et impartiale sur l'éolien industriel et massif ? Qui, d'ailleurs, en était vraiment conscient ? Très rares sont les élus qui ont répondu à nos diverses invitations. Des publicités alléchantes, oui, et un argent facile promis, qui ont endormi le sens critique de beaucoup (mais pas de tous heureusement). **Sous l'impulsion de Monsieur Garraud, Conseiller Général du canton d'EU et de Monsieur Jumel, au nom du Groupe des Elus Communistes et Républicains du Conseil Général, le conseil général vient d'adopter une motion d'urgence pour tenter d'éviter le pire.** Ils nous en ont aimablement fait parvenir une photocopie (en annexe).

3. Les faux avantages de l'éolien

a) L'imposture de la réduction des gaz à effet de serre

Les promoteurs avancent, comme principal argument en faveur de l'éolien, la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. En France, notre électricité est essentiellement d'origine nucléaire, et par conséquent déjà non émettrice de G.E.S.. L'adaptation aux besoins de consommation est régulée par l'hydraulique et quelques centrales thermiques classiques. Si, comme certains l'espèrent, l'éolien remplaçait un peu de nucléaire, la France n'éviterait donc RIEN. Pire, en cas d'éolien massif, comme l'énergie provenant du vent est, par essence même, variable et aléatoire, de nombreux scientifiques précisent que la régulation de l'électricité

d'origine éolienne ne peut se faire que par des centrales thermiques (le développement de l'hydraulique n'est pratiquement plus possible). Il faudrait donc remettre en fonctionnement ou même construire de telles centrales, or elles émettent des gaz à effet de serre (voir le Rapport des Sages). **Nous aurions l'effet contraire à celui recherché.** Le Rapport de M. Poignant, page 30, indique qu'en matière de maîtrise de nos émissions de G.E.S. « *l'efficacité d'une augmentation de la part des énergies renouvelables dans notre production d'électricité reste à démontrer* ». Dans les pages précédentes, il explique qu'« *un gisement majeur d'économies de rejets* » est « *la production directe de chaleur* », et il fait le point sur la biomasse, le solaire thermique, la géothermie. Il précise aussi que les transports ont grand rôle à jouer avec les biocarburants. Le rapport plus récent de M. Chambolle va dans le même sens (voir extrait en annexe).

La régulation du réseau

De plus, en cas d'implantations massives, la régulation du réseau de distribution d'électricité risque de devenir un problème insoluble. **Voir la traduction de l'article du Spiegel. Ce point n'est pas évoqué par les promoteurs qui s'en lavent les mains puisque c'est RTE qui héritera du problème.**

b) La quantité d'énergie produite

Les promoteurs mettent en avant la quantité d'électricité produite par une éolienne, mais oublient toujours de préciser de façon sérieuse, le nombre d'éoliennes qu'il faudrait planter, par exemple, pour obtenir la production d'une seule centrale comme celle de Paluel. Le nombre estimé et l'occupation au sol donnent des quantités effrayantes, même en faisant référence à des documents de l'ADEME (de l'ordre de 15000 éoliennes de 1 MW, en comptant l'équivalent d'environ 2500 h de fonctionnement à puissance maximale par an et par éolienne). Augmenter la puissance des éoliennes permet de réduire ce nombre, mais il reste énorme et les aérogénérateurs sont en contrepartie de plus en plus hauts. En outre, demeure ce problème : c'est une production annuelle qui est estimée, et non une production adaptable aux besoins.

c) Une énergie gratuite ?

A cause de l'arrêté du 8 juin 2001, qualifié de « *moment d'égarement* », par le député de l'Orne, J.C. Lenoir (Ass. Nat., oct. 2002), un surcoût non négligeable de l'électricité sera généré par le développement de l'éolien en France. Plus il y aura d'éolien, plus il sera important. Le Rapport des députés C. Birraux (UDF) et J. Y. Le Déaut (PS) préconise, page 178, que les Français doivent être informés de cela dans la plus grande transparence. Jamais les promoteurs ne le disent. Au contraire, les Français sont désinformés habilement par ces derniers pour que l'éolien soit bien accueilli, malgré tous ses défauts. Le Rapport de M. Poignant ajoute que ce surcoût conduira « *à un renchérissement significatif de l'électricité en particulier pour les consommateurs industriels qui bénéficient de tarifs les plus avantageux et pour lesquels le prix de l'énergie constitue un élément de compétitivité. L'impact global sur notre économie mériterait donc d'être évalué* » (page 53). Pour bénéficier du tarif très attractif promis par cet arrêté (EDF doit acheter pendant quinze ans l'électricité d'origine éolienne 8,38 c€ le kWh pendant 5 ans, puis de 3,05 à 8,38 c€ le kWh pendant 10 ans, selon les sites), les parcs ne doivent pas dépasser 12MW, or des promoteurs découpent artificiellement le parc prévu en plusieurs, **c'est le cas à Criel St-Martin. La distance 1500 m (ridicule d'ailleurs au vu de la taille des éoliennes) entre les parcs n'est pas respectée.** De plus, les fabricants d'éoliennes, essentiellement étrangers, ce que regrette M. Poignant, annoncent maintenant des prix compétitifs de production d'électricité. M Poignant préconise d'abaisser notablement le seuil des 12 MW pour ne pas engendrer des bénéficiaires éhontés et d'effectuer des appels d'offre. Il insiste aussi sur la diversification des moyens de production. Nous posons la question : Ces prix d'achat se justifient-ils encore ? Maintenant, on envisage de supprimer ce seuil pour éviter le mitage...

4. L'impact sonore

a) La nature des éoliennes

Toutes les éoliennes sont bruyantes, mais certaines plus que d'autres. Les promoteurs précisent qu'il ont choisi les éoliennes les moins bruyantes du marché. On peut en douter puisque le modèle retenu n'est pas doté d'un système à attaque directe. La nacelle contient un multiplicateur. Or les spécialistes des éoliennes décrivent ces éoliennes comme plus bruyantes, car, outre le frottement des pales contre l'air et le bruit caractéristique du passage des pales devant le mât, elles génèrent des bruits mécaniques supplémentaires et qui sont loin d'être négligeables.

b) L'émergence sonore

L'émergence sonore est calculée en utilisant un bruit de fond recalé en fonction de la vitesse du vent. Comment être sûr que les bruits de fond recalés soient corrects, puisqu'une seule série de mesures du bruit de fond réel a été effectuée (par vent faible), pour chaque zone retenue ? D'autant plus que page 6 de l'étude acoustique, il est écrit « *Il est physiquement discutable de considérer qu'une source sonore induite à 10 m de hauteur ne se propage pas du tout à proximité immédiate, à 1,20 ou 1,50 m du sol. Par ailleurs, en l'état actuel des connaissances, la mesure acoustique précise d'une telle décroissance sonore avec la distance n'est pas maîtrisée, comme d'ailleurs la mesure du gradient de vent qui est responsable de l'émission sonore.* » Quelques décibels de moins sur les bruits de fond recalés et la loi ne sera plus respectée.

La loi et l'étude reposent sur des moyennes, c'est très gênant en matière de bruit. Il ne faut pas oublier non plus que nos oreilles sont capables de distinguer des sons différents et on peut aussi craindre qu'avec le vieillissement, les éoliennes deviennent de plus en plus bruyantes. L'étude ne dit pas qu'on n'entendra pas les éoliennes dans les villages, elle dit seulement que la loi sera respectée. Curieuse loi qui autorise une augmentation du bruit moyen. A force d'installations diverses, on peut arriver, en toute légalité, à augmenter en plusieurs fois, de façon totalement inacceptable, le bruit ambiant. L'étude donne de nombreux tableaux de bruit, mais nous n'avons jamais le niveau des seules éoliennes sur les différents sites. Il ne faut surtout pas croire que c'est la différence entre le niveau sonore résultant et le niveau initial corrigé. Dans chaque cas les bruits générés par les seules éoliennes sont très proches, notamment la nuit, des bruits de fond, mais recalés.

Devons-nous nous attendre à subir le même sort qu'à Goariva, près de Plougras, en Bretagne ? Nous pensons qu'en ce qui concerne l'impact sonore, l'émergence doit être **nette** sur les lieux d'habitation. Il faut veiller tout particulièrement à prendre toutes les marges de sécurité nécessaires pour que les villages qui bénéficient d'un environnement sonore qui leur permet de goûter le silence puissent le conserver. Une véritable loi de protection est à créer sur le sujet à propos des éoliennes. La lutte contre le bruit est d'actualité, elle doit concerner les aérogénérateurs.

5. La faune

Le lieu d'implantation prévue est très proche de nombreux sites reconnus : deux sites Natura 2000 (La vallée de l'Yères et le littoral cauchois) ; des ZNIEFF (le bassin de l'Yères (ZNIEFF de type II, n° 31), l'embouchure de l'Yères et la plage de Criel (ZNIEFF de type I), les falaises du Tréport et les falaises de Penly à Criel (ZNIEFF de type II))

Le plateau concerné fait la transition entre ces zones et une autre ZNIEFF, la forêt d'Eu (ZNIEFF de type II, n° 21). L'intérêt floristique et faunistique est très grand dans toutes ces zones. Mais l'étude estime que le site ne constitue pas une zone particulièrement remarquable. On y observe pourtant des oiseaux peu fréquents et remarquables : martin pêcheur, cigogne blanche en migration, milan noir en migration, faucon hoberau, faucon crécerelle, buse variable, courlis cendré, chouette chevêche, chouettes hulotte et effraie, serin

cini, busard Saint-Martin (Annexe 1 de la Directive des oiseaux, **liste rouge** des espèces menacées. Ce rapace protégé a été recensé sur tous les site d'implantation envisagés entre Bresle et Yères), fauvette aquatique, bergeronnette flavéole (l'effectif national est réduit, entre 3000 et 7000 couples répartis essentiellement entre Bretagne et Normandie), bergeronnette printanière (rare : une centaine de couples en Haute-Normandie) bondrée apivore, pluvier doré en période inter nuptiale, perdrix grise (espèce sédentaire en fort déclin), caille des blés, vanneau huppé, hirondelle de cheminée ... La plupart de ces espèces sont protégées à l'échelon national. Il est fréquent de voir des rapaces chasser sur les plaines du plateau, là où les éoliennes doivent être implantées. L'étude du GONm parle de couloir migratoire secondaire, et d'autres sources indiquent qu'un couloir migratoire important existe dans notre région (voir la carte des zones importantes pour la conservation des oiseaux – ZICO- et voies de migration sur le bassin de Seine-Normandie, sources MNHN/IEGB/SPN ,Ministère de l'environnement et LPO, en annexe). La vitesse de rotation des pales dépend du vent (de 8,5 à 20 tours par min). Ce qui entraîne pour une éolienne, comme celles prévues, une vitesse linéaire en bout de pale comprise entre 130 km/h et 300 km/h. Les pales balaient un disque de 82 m de diamètre !

Page 67 de l'étude, il est écrit dans la conclusion que « *Le secteur d'étude ne constitue pas un axe migratoire conséquent ou secondaire pour l'avifaune* », ce qui est en contradiction avec la conclusion de l'étude du GONm

Des études contradictoires existent à propos des collisions des oiseaux avec les éoliennes. Les rapaces sont les plus vulnérables, cela est admis, y compris dans l'étude. Alors, dans un lieu aussi riche que le nôtre, il serait vraiment regrettable de prendre des risques à leur sujet. Les vols se répartissent sur plus de hauteur. L'altitude varie alors de moins de 20 m à plus de 100 m. ». Les pales des éoliennes vont couvrir un disque de 82 m de diamètre de diamètre, de 39 m à 121 m du sol (avec 10 m de dénivelé entre les éoliennes). Dans une autre étude d'impact, celle de Mesnil-Réaume, les promoteurs condescendent à dire « *D'un point de vue ornithologique, il nous est donc, dans l'état actuel des connaissances, impossible de donner un avis sur les risques que présenteraient des éoliennes dans cette partie du département* ».

L'ADEME préconise trois critères ornithologiques dans le choix de d'un site éolien :

- « *On évitera le voisinage des pentes abruptes ou de versants raides : ces topographies favorisent les mouvements d'air recherchés par les oiseaux.* »
- « *On évitera la proximité des zones humides, milieux habituellement attractifs pour de nombreuses espèces.* »
- « *On évitera les sites placés en resserrement d'un axe migratoire, à plus forte raison si les oiseaux ont l'habitude de se reposer ou de séjourner à proximité.* »

On ne peut pas dire que ces points sont vraiment respectés. L'étude n'ose pas trop conclure : « *topographie globalement évitée* », donc pas vraiment évitée, « *la distance semble raisonnable.* », « *les migrations semblent peu importantes* », Mais elles existent, y compris sur le site, « *Les oiseaux doivent préférentiellement longer la côte* », « *l'emplacement des éoliennes semble assez bien choisi.* » C'est nous qui faisons ressortir en gras les modalisateurs employés dans la page 11 et la page 6. Notre région est dans la partie la plus vallonnée de Seine-Maritime (C'est très visible sur une carte en relief).

Page 6, on peut lire : « *les quelques couples d'oiseaux reproducteurs qui seront perturbés par ces éoliennes trouveront probablement* (donc ce n'est pas sûr) *assez* (encore un modalisateur) *facilement un milieu de substitution.* » C'est gênant et, gros problème, d'autres projets existent dans la région et ils disent tous cela.

Si on veut **respecter** les critères de l'ADEME (fortement pro-éolien), on doit éviter l'implantation d'éoliennes dans notre région (Deux voies de migrations convergent vers le Tréport, selon la LPO, voir carte en annexe).

De plus un article récent de Paris-Normandie annonce qu'un permis de construire de 6 éoliennes a déjà été accordé à Assigny (+4 nouvelles déjà en projet), sur le plateau qui fait

face, sur l'autre rive de l'Yères, à celui qui nous préoccupe. De l'autre côté de la Bresle, des permis sont aussi accordés. **Le saccage et le mitage de la région ont commencé.**

6. Le saccage du paysage

a) Les photomontages

Voir de véritables éoliennes de 120 m de haut, à 500 m, à 1 km est beaucoup plus « parlant » que des photomontages où il est difficile de bien juger les dimensions. Notre œil ne distingue nettement qu'une zone assez réduite dans son champ de vision et est conçu pour être attiré par le mouvement ou la lumière. L'appareil photo ne fonctionne pas comme cela et de ce fait les montages ne rendent pas compte de la réalité perçue. Les panoramiques résultent sans doute de l'assemblage de plusieurs photos. L'étude ne contient pas de montage qui permettrait de voir en même temps et les éoliennes et les maisons les plus proches. C'est normal, puisque dans ce cas, l'effet est vraiment négatif, surtout avec de vraies photos et encore plus dans la réalité : Le fait que les pales tournent est un élément malheureusement attractif pour le regard, ce qui augmente l'impact négatif des éoliennes.

Dans l'étude, on peut découvrir un montage où l'on aperçoit en même temps des éoliennes et l'église classée de St-Martin. La ZPPAUP qui la protège ne pouvait prévoir que des installations industrielles de 121 m de haut seraient un jour envisagées et son étendue semblait s'avérer suffisante. Page 72, on peut lire que la commune de St-Martin est relativement éloignée du site (environ 3 km), **MAIS QU'A CETTE DISTANCE, L'IMPACT VISUEL DES EOLIENNES RESTE MARQUANT.** Nous n'en doutons pas. St-Martin a même laissé se monter un projet avec des éoliennes encore plus proches de son église, mais ce projet est certainement stoppé car il devait être complété avec des implantations sur Baromesnil (sans que ce dernier village soit informé), or le conseil municipal de Baromesnil a refusé d'envisager l'élaboration de ce projet.

b) Analyse des dessins

L'analyse des dessins est révélatrice : page 46, par exemple, on se rend mieux compte de la taille des éoliennes et de leur disproportion avec le paysage avoisinant. L'éolienne (121 m) est plus haute que le dénivelé entre le fond de la vallée et le plateau (environ 60-70 m). Plantée au fond de la vallée, elle dépasserait encore le plateau de la moitié de sa hauteur ! Les pylônes de la ligne à très haute tension qui balafre le secteur mesurent environ une cinquantaine mètres. Au passage, il faut savoir qu'il existe des pylônes moins inesthétiques que ceux qui sont utilisés ici. La falaise de craie, au mont Jolibois, (la plus haute d'Europe) mesure 106 m de haut.

Sur l'étude, il est bien écrit que pour un observateur en 4, « ... le rapport d'échelle entre les boisements les plus proches et les éoliennes est disproportionné. »

Pour un observateur en 1, les éoliennes vont apparaître derrière l'arbre dessiné en A, deux fois plus hautes que cet arbre, c'est-à-dire que cet observateur aura l'impression que les pales découpent l'arbre. Et il est pourtant situé de l'autre côté de la vallée.

Il est évident que les aérogénérateurs gâchent le paysage et ce d'autant plus qu'elles sont hautes et qu'elles sont nombreuses. Dans un article de Paris-Normandie du 12 octobre 2004, on peut lire que le Sous-Préfet « refuse le mitage » (qu'est-ce que cela veut dire en clair ?) et marque sa volonté de « préserver les paysages remarquables ». Mais qu'est-ce qu'un paysage remarquable ? On apprend aussi qu'un permis de construire de 6 éoliennes à Assigny a été accordé et que déjà 4 supplémentaires sont en projet. Assigny est juste de l'autre côté de la vallée par rapport au plateau de Forières. Les éoliennes prévues ne figurent pas sur les montages proposés, mais sur certains, elles devraient y être. Notre belle région va-t-elle se couvrir d'éoliennes encore plus grandes que celles des photos publiées dans le dossier de la revue « Der Spiegel », en annexe ?



C'est une photo réelle, prise en France. Il est à noter que les maisons n'appartiennent pas au village d'implantation de l'éolienne. Elles sont à **environ 900 m** de l'éolienne.
L'éolienne a un mât de 65 mètres et les pales ont 35 mètres de rayon. Elle est surmontée de deux feux à éclat.

7. L'imposture touristique

BIENVENUE à CRIEL sur Mer



A deux heures de la région parisienne, sur le littoral de la côte d'Albâtre, **CRIEL** offre aux amateurs de nature et de pêche l'exceptionnelle réunion d'une côte encore sauvage et d'une campagne verdoyante préservée.

Paradis des randonneurs, à l'écart des nuisances industrielles et commerciales, **la Vallée de l'Yères**, (rivière de première catégorie), offre de saisissants panoramas dans une succession de villages ruraux et de moulins.

Les plus hautes falaises de craie d'Europe

(106m sur le Mont Joli-Bois) encadrent majestueusement les **plages de galets** de Criel et de Mesnil-Val et surplombent les lieux de pêche: aux grandes marées, le pêcheur à pied cueille moules et bigorneaux, déloge dans les rochers étrilles et tourteaux, et piège dans son "pousseux " crevettes et bouquets.

Site familial, convivial et rustique , idéal pour se désintoxiquer des grandes cités.

Un pays à voir et à revoir !

« À la question « *estimez-vous que les éoliennes détériorent le paysage ?* », 61 % des sondés (en 2003) répondent "oui" au niveau national. » L'ADEME, (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie), veut nous convaincre du contraire. Pourtant, c'est bien après avoir assisté à des présentations et après avoir vu des éoliennes que nous partageons le point de vue de la majorité des sondés.

Vouloir monter un projet touristique sur les éoliennes va à contresens de tout ce qui développé entre Bresle et Yères et qui est rapidement évoqué ci-contre sur les extraits de pages du site Internet de Criel.

L'YÈRES et sa vallée



Rivière de première catégorie, préservée de la pollution industrielle, l'Yères, fleuve côtier, prend sa source à une quarantaine de kilomètres de la côte.

Elle serpente entre les coteaux boisés de chênes et de hêtres, et s'agrémente de nombreux moulins dont certains sont restaurés.

Lieu de randonnées pédestres ou équestres, sa vallée reste une des plus belles et des plus naturelles de Normandie...

Ces quelques lignes extraites du site de Criel résument bien la situation.

La région a fait des efforts pour promouvoir son patrimoine architectural et pour profiter de ses paysages encore préservés. De nouvelles idées voient le jour à l'initiative de

diverses collectivités. Le charme bien présent disparaîtrait si les éoliennes surgissaient. Parmi les touristes, il ne faut pas oublier les habitants de la région qui sont de plus nombreux à goûter les plaisirs de la nature tranquille. Nous possédons d'extraordinaires chemins de randonnées qui permettent de plonger au cœur de la nature. Protégeons-les. Ils sont l'une de nos richesses. Les chevaux qui sont des animaux émotifs et craintifs pourront-ils supporter la présence des éoliennes ?

Les éoliennes ne doivent pas fragiliser un environnement économique lié à l'activité touristique. Le Conseil Général vient de voter une motion d'urgence en ce sens. N'oublions pas le permis de construire déjà délivré à Assigny et les 12 éoliennes qui vont bientôt s'ériger à Nibas, dans la Somme. Quelle allure la région va-t-elle avoir ? En harmonie avec les paysages, et dans un **vrai respect de l'environnement et du cadre de vie**, ne pourrait-on pas étudier d'autres possibilités : par exemple, réfléchir à la réalisation de petit hydraulique dans notre secteur ?

8. Questions diverses supplémentaires

a) Le ruissellement des eaux

Il sera un peu plus important, mais des mesures compensatoires sont envisagées. Toutefois, les fondations resteront à jamais dans le sol.

b) Radiocommunications

Le problème existe. Des solutions et des mesures compensatoires aussi, paraît-il. Des problèmes aussi, en Bretagne, à Plouarzel. Personne ne peut prédire le résultat.

c) La dévaluation des habitations

Ce point ne doit pas être négligé. Les maisons construites en milieu rural perdraient des qualités qu'elles possèdent. Différents notaires de la région ont confirmé cette dévaluation auprès des personnes qui ont fait estimer leur maison. L'État doit veiller à la préservation de la qualité de vie, y compris à la campagne. L'environnement est un critère qui entre en ligne de compte dans une estimation de maison. Et le rôle de l'État est de protéger les biens de chaque citoyen. **Les citoyens lésés seront-ils indemnisés en cas de perte avérée ?**

d) Les feux à éclat

Les feux à éclat prévus jour et nuit, mais qui ne sont pas clairement annoncés dans l'étude, apporteront une gêne importante (**pollution lumineuse, perturbation de la conduite automobile**). **Il faut réfléchir à ce problème grave.**

e) Le mouvement des pales

Outre la taille des éoliennes et des pales, le mouvement de ces dernières est particulièrement attractif. Il peut perturber la conduite automobile notamment sur la RD 925.

f) Les bris

Des bris d'éoliennes ont déjà eu lieu en France (malgré le petit nombre de machines implantées), à l'étranger aussi. Des incendies sont aussi à déplorer (et il y a beaucoup d'huile à l'intérieur d'une éolienne). L'étude ne le nie pas, mais estime que toutes les précautions sont prises.

g) La taxe professionnelle qui aveugle les élus

A-t-on demandé au services fiscaux une estimation réaliste ? A-t-on pensé à l'écrêtement possible de cette taxe ? A-t-on pensé à l'exonération de 2 ans ? A-t-on pensé que si le potentiel fiscal augmentait, la dotation globale serait revue à la baisse ? A-t-on pensé que les éoliennes pouvaient avoir un impact négatif qui engendrerait des pertes par ailleurs ? A-t-on conscience de tout le mercantilisme qui règne autour de ces projets (Voir ce qui se passe en Allemagne dans « der Spiegel » en annexe).

9. Annexes

- a) Motion d'urgence**
- b) Extrait du rapport Chambolle**
- c) Carte des voies migratoires**
- d) Traduction du dossier paru dans « Der Spiegel »**
- e) Article de presse à propos de la motion d'urgence**

Pour les membres de VDCsurPC,
le président François Mary